



**CHAMPIONNAT REGIONAL JUNIOR OCCITANIE  
DE VOL EN PLANEUR  
2019**

**Aérodrome d'AUCH-GERS (LFDH)  
Du 21 au 27 juillet  
Classe Club**

**Règlement particulier  
&  
Procédures locales**

Edition du 12 juin 2019

Le règlement applicable pour cette compétition est le règlement des compétitions fédérales établi par la Fédération Française de Vol en Planeur (lien ci-dessous), et complété des présentes dispositions.

Lien Référence du Règlement des compétitions FFVV : NP 4.1 - Edition 2019 :

[https://www.soaringspot.com/uploads/028/2809/files/NP\\_4.1\\_Reglement\\_des\\_competitions\\_federales.pdf](https://www.soaringspot.com/uploads/028/2809/files/NP_4.1_Reglement_des_competitions_federales.pdf)

Le présent document est établi conformément au schéma des procédures locales du règlement des compétitions fédérales.

# SOMMAIRE

<b>1. DESCRIPTION DE LA COMPETITION.....</b>	<b>3</b>
1.1. NOM ET LIEU DE LA COMPETITION.....	3
1.2. CALENDRIER DE LA COMPETITION.....	3
1.3. NOMS ET FONCTIONS DES ORGANISATEURS ET OFFICIELS .....	3
1.4. ADRESSES POUR CORRESPONDANCE ET INSCRIPTION.....	4
<b>2. GENERALITES .....</b>	<b>4</b>
2.1. MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION ET REMORQUES.....	4
2.2. CLASSES ET TYPES DE PLANEURS ADMIS .....	4
2.3. LOGICIEL D'ANALYSE ET DE SCORING UTILISE .....	4
2.4. TYPES D'ENREGISTREURS GPS ADMIS .....	4
2.5. EQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES REQUIS (PAR RAPPORT A LA NP4.1).....	5
2.6. SITE INTERNET .....	5
2.7. BASE DE POINTS DE VIRAGES.....	5
2.8. DEFINITION DE L'ESPACE AERIEN SPORTIF DU CHAMPIONNAT .....	5
2.9. EMPLACEMENT DU PANNEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL .....	5
<b>3. PROCEDURES AU SOL .....</b>	<b>6</b>
3.1. PRESENTATION DE L'AERODROME, CARTE VAC. ....	6
3.2. CONSIGNES DE MISE EN PISTE .....	6
3.3. PROCEDURE DE DEBALLASTAGE EN PISTE.....	6
3.4. GRILLE DE DECOLLAGE .....	6
3.5. PC VACHE, INFORMATIONS A COMMUNIQUER EN CAS DE VACHE, REMISE DES ENREGISTREURS AU RETOUR DE VACHE.....	6
3.6. DEPOUILLEMENT DES ENREGISTREURS.....	7
3.7. POSSIBILITES DE DEPANNAGE AIR .....	7
<b>4. PROCEDURES EN VOL .....</b>	<b>8</b>
4.1. FREQUENCES RADIO .....	8
4.2. DECOLLAGE (ZONE DE LARGAGE).....	8
4.3. PROCEDURE EN CAS D'ATTERRISSAGE PENDANT LES REMORQUAGES.....	9
4.4. INFORMATION D'ARRIVEE.....	9
4.5. PROCEDURE D'ATTERRISSAGE EN DIRECT.....	9
<b>5. DEROULEMENT DES EPREUVES .....</b>	<b>10</b>
5.1. DISPOSITIONS LOCALES RELATIVES AU CONTROLE DU TRAFIC AERIEN.....	10
5.2. OUVERTURE DE PORTE .....	10
<b>6. DIVERGENCES PAR RAPPORT AU REGLEMENT FEDERAL NP4.1 EN VIGUEUR</b>	
<b>7. ANNEXES .....</b>	<b>11</b>

## 1. Description de la compétition

### 1.1. Nom et lieu de la compétition

#### Championnat Régional Junior Occitanie 2019 sur l'Aéroport Auch-Gers (LFDH)

**Latitude :** 43° 41' 13'' N  
**Longitude :** 000° 36' 00'' E

Association organisatrice : **CENTRE VELIVOLE D'AUCH**  
Altitude de l'aérodrome : **132 m (411 FT, 15 hPa)**

Cette compétition est inscrite au calendrier officiel de la FFVV et est sélective pour les championnats de France.

### 1.2. Calendrier de la compétition

Date limite d'inscription : **15 juin 2019**

Accueil des compétiteurs  
(Vérification administratives) : **20 juillet 2019** (à partir de 10h00)

4 journées d'entraînement : **du 17 au 20 juillet 2019**  
Avec possibilité de participer entièrement au stage AIGLONS qui se déroulera sur la même plateforme du 15 au 20 juillet.

Briefing général de la compétition : **20 juillet 2019** à 18H00

Période de compétition (épreuves) : **du 21 juillet au 27 juillet 2019**

Remise des prix : **27 juillet 2019** à 18H30.

### 1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels

Président du Club organisateur :	<b>Daniel Barbaza</b>
Directeur de la Compétition & sécurité des vols :	<b>Thierry Pauliard</b>
Commissaire sportif & Piste :	<b>Rudy Pages</b>
Logistique & logement :	<b>Jean Pierre Lautier</b>
Responsable des pilotes remorqueurs :	<b>Jean Barré</b>
Responsable Scoring :	<b>Jean Claude Ferdinand</b>
Responsable PC Vache :	<b>Jean Pierre Lautier</b>
Responsable Presse :	<b>Guillaume Genin</b>

## 1.4. Adresses pour correspondance et inscription

Tel : **05.62.63.23.55**  
Email : **contact@planeurs.net**  
Site web : [www.planeurs.net](http://www.planeurs.net)

Adresse postale : **Centre Vélivole Auch**  
**Aéroport Auch-Gers**  
**32000 Auch**

## 2. Généralités

### 2.1. Montant des droits d'inscription et remorqués

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à **25 €**. Ils couvrent toutes les opérations exceptés les décollages du 21 au 27 juillet et les dépenses de restauration. Un chèque bancaire ou un virement à l'ordre du CVA doit être joint lors de toute inscription. Ce titre de paiement ne sera encaissé qu'au premier jour du concours. En cas de désengagement d'un compétiteur 10 jours avant la date de début du concours, le CVA ne remboursera que 50 % des frais d'inscriptions.

Le prix d'un remorqué standard à 750 m QNH est de **15 €**.

Le montant de la caution de réclamation est fixé à **50 €**

### 2.2. Classes et types de planeurs admis

La compétition est de Classe CLUB.

Les handicaps sont fixés conformément au barème du règlement des compétitions FFVV - NP4.1 D-2

Nombre maximal de planeurs admis sur la plateforme en compétition : **24**

### 2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé

Le logiciel SeeYou sera utilisé comme logiciel d'analyse des vols et de calcul des points.

Le kit scoring FFVV dans sa version en cours en 2019 sera appliqué.

### 2.4. Types d'enregistreurs GPS admis

Enregistreur principal : homologué IGC.

Un enregistreur de secours (homologué IGC ou non) peut être utilisé à condition qu'il soit capable de fournir un fichier au format IGC et qu'un enregistrement de l'altitude soit exploitable.

## 2.5. Equipements supplémentaires requis (par rapport à la NP4.1)

Les compétiteurs devront fournir les câbles ou autres matériels nécessaires au déchargement des enregistreurs de bord.

## 2.6. Site Internet

Le site Internet pour inscription au Championnat est : [www.planeurs.net](http://www.planeurs.net) rubrique « *Concours Régional Junior Occitanie 2019* »

Le site internet de la compétition est :

[https://www.soaringspot.com/en\\_gb/championnat-regional-junior-occitanie-auch-2019/](https://www.soaringspot.com/en_gb/championnat-regional-junior-occitanie-auch-2019/)

Il contient notamment :

- Règlement des compétitions fédérales de vol à voile, Note Permanente 4.1, Edition 2019
- Règlement particulier et Procédures locales (présent document)
- Liste des concurrents inscrits
- Base des points de virage qui sera utilisée durant le concours
- Les fichiers espaces aériens au format CUP et OPENAIR.TXT

## 2.7. Base de points de virages

Points de départ utilisables : Droite de 10 km centrée sur l'aérodrome ou un point particulier dans la base des points de virage. Une altitude maximale sur la ligne de départ pourra être fixée.

Points d'arrivée utilisables : cercle de 3 km centré sur l'aérodrome à une altitude impérativement supérieure à 450 m QNH.

## 2.8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

Carte synthétique des zones avec altitudes plancher et plafond : **carte du Sud-Ouest OACI 500 000<sup>ème</sup> édition avril 2019**

Liste des zones interdites : **tout espace aérien de classe C, D**

Liste des zones autorisées : **espace aérien de classe G et E**

Liste des zones pouvant changer de statut défini durant le briefing journalier : **LF-R34, LF-R46, etc.**

## 2.9. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel sera situé à l'entrée du hangar planeur CVA.

### **3. Procédures au sol**

#### 3.1. Présentation de l'aérodrome, carte VAC.

Annexe 7.1

#### 3.2. Consignes de mise en piste

La circulation des véhicules et remorques sur l'aérodrome est règlementée.

Voir les précisions générales de circulation en Annexe 7.2

Les changements ou recadrages éventuels pour la mise en piste seront préalablement donnés en briefing.

Il est demandé de bien respecter la consigne de visualisation des piétons dans l'enceinte. Toute personne circulant à pied en dehors de la zone vie du club et à proximité des pistes, des taxiways, des aires de stationnement avion et d'avitaillement devra porter une chasuble (gilet jaune fluo).

Les golfettes club sont à privilégier pour les opérations de manutention et de mise piste. Ces véhicules tracteurs sont assurés en responsabilité civile et équipés d'une radio de veille calée sur la fréquence aérodrome.

#### 3.3. Procédure de déballastage en piste

Sans objet.

#### 3.4. Grille de décollage

Le positionnement sur la grille de départ est libre. Chaque concurrent se positionnera sur 2 lignes précises dans l'ordre d'arrivée au QFU défini par l'organisation.

L'heure limite pour retirer les véhicules pistes de la grille de départ est 20 minutes avant l'heure du 1<sup>er</sup> décollage qui sera fixée au briefing quotidien.

#### 3.5. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Toutes les informations relatives à l'atterrissage en campagne (vache) sont récapitulées dans une « fiche de vache » qui sera fournie à chaque compétiteur.

Le PC Vache se situe dans les locaux du CVA.

N° de téléphone du CVA : **05.62.63.23.55**

Un N° de GSM pour joindre le PC Vache sera également donné lors du briefing général.

En cas de vache, tout compétiteur doit préalablement informer le PC Vache avant d'organiser lui-même, s'il le souhaite, son dépannage. Conformément à la réglementation il doit également transmettre un éventuel problème matériel ou corporel :

- Contacter le PC Vache par téléphone et donner les informations nécessaires pour l'organisation de son dépannage (Pilote, N° de Concours, nombre de points tournés, coordonnées GPS). Le PC Vache informera alors la direction de course.
- Les véhicules et remorques doivent être préparés en conséquence pour prendre la route. Pour les pilotes n'ayant pas de dépanneurs, les clés du véhicule tracteur et de la remorque devront être confiées au responsable du PC Vache. Chaque propriétaire de véhicule devra se soucier de la conformité de son assurance pour tout changement de conducteur.

Dans tous les cas, les équipiers doivent avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmises.

Le fichier IGC du vol réalisé sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, le lendemain matin avant 8h00.

### 3.6. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissage, sous la forme :

- Soit de l'enregistreur principal lui-même, à condition qu'il soit accompagné des moyens de dépouillement nécessaires : câbles d'alimentation et de liaison PC.
- Soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card, Compact flash, MMC).
- Il est d'usage et plus pratique de faire avec le fichier enregistré sur la carte SD du FLARM.

### 3.7. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil + 30 min) précisée pour toute journée de vol.

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

Le coût du dépannage air réalisé par le CVA dans le cadre du concours est fixé à 2.65 € la minute.

## 4. Procédures en vol

### 4.1. Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence concours : 123.050 MHz
- Fréquence AFIS aérodrome : 123.000 MHz
- Fréquence détresse : 121.500 MHz
- Fréquence générale : 123.500 MHz

Seules les fréquences AFIS et concours seront écoutées en permanence par le starter compétition.

Sauf pour des raisons de sécurité :

- Aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio en émission et réception doivent être réalisés et terminés 15 minutes avant le 1er décollage sur la fréquence aérodrome.
- Le starter peut interrompre un décollage avant roulage par l'annonce : « STOP REMORQUAGE ». Dès l'annonce, le remorqueur reste immobilisé, le planeur sort entièrement les aérofreins et largue le câble au besoin. Le starter annoncera ensuite la reprise des décollages.

Dans un rayon de 3 km autour de la plateforme, la veille et les transmissions radio se font obligatoirement sur la fréquence aérodrome (123.000).

### 4.2. Décollage (zone de largage)

Les consignes de décollage et de largage seront largement expliquées lors du briefing général aux compétiteurs ainsi qu'aux pilotes remorqueurs. Les compétiteurs doivent apporter leur câble de remorquage identifié. Les remorqueurs effectueront le largage du câble à chaque rotation avant d'accrocher le planeur suivant.

Les planeurs autonomes ne pourront pas utiliser la piste en dur pour les décollages. Cette piste reste en secours et doit également rester disponible aux autres usagers de la plateforme.

Les planeurs motorisés décollant à l'aide du remorqueur, devront effectuer, après le largage, un test de fonctionnement du moteur d'une durée maximale de deux minutes avant l'ouverture de la ligne de départ afin de tester l'enregistrement du fonctionnement moteur dans l'enregistreur de vol.

Après ce test, l'utilisation du moteur pour reprendre de l'altitude avant le départ ne sera plus autorisé.

Pour les moto-planeurs décollant en autonome, le moteur doit impérativement être arrêté, dans la zone de largage, en dessous de l'altitude de largage fixée au briefing.



Tout dépassement de cette altitude sera pénalisé conformément à la liste des pénalités du règlement des compétitions.

Voir Annexe 7.3 et Annexe 7.4

Des rappels seront faits lors du briefing quotidien.

Les pilotes du CVA hors compétition seront autorisés à voler en dehors des fenêtres horaires de départ et d'arrivée du concours. Ces pilotes devront assister obligatoirement au briefing du matin pour prendre connaissances des consignes du jour.

#### 4.3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les remorquages

Avant tout décollage, y compris pour les vols d'entraînements, tous les pilotes devront avoir pris connaissance des consignes locales de sécurité en cas d'incident de remorquage. Ces consignes seront données lors du premier briefing général et feront l'objet de rappels.

En cas d'incident (casse câble, problème moteur du remorqueur, etc.) annoncé par le pilote remorqueur ou le pilote planeur, le starter stoppera les décollages suivants. Les remorqués ne pourront reprendre qu'après clôture de l'incident et selon ses instructions.

#### 4.4. Information d'arrivée

La ligne d'arrivée est un cercle de 3 km de rayon autour de la plateforme. Ce cercle doit être franchi à une altitude minimum de 450 m QNH (320 m sol).

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence de la compétition (123.050) lorsqu'il est à 10 km de l'arrivée, en utilisant la phrase suivante :

**« [n° de concours] au km 10 »**

Le starter collationne le numéro de concours et demande au pilote de passer sur la fréquence aérodrome 123.000 puis de rappeler au km 3 lors du passage de la ligne d'arrivée.

Au km 3, sur la 123.000, le pilote annonce :

**« [n° de concours] au km 3 »**

L'organisation collationne, puis donne les consignes pour l'atterrissage (QFU, dégagement des axes, vent, autres trafics).

#### 4.5. Procédure d'atterrissage en direct

**Les arrivées basse hauteur avec passage verticale aérodrome sont interdites, sauf autorisation expresse du Directeur Compétition.**

La ligne d'arrivée est positionnée au kilomètre 3 à une altitude minimale afin de permettre une intégration dans le trafic et un tour de piste standard sous l'autorité du starter.

Une fois posé, le planeur est dégagé de la piste le plus rapidement possible. Le retour au parking se fait par les bandes extérieures d'accès piste. Aucune traversée de piste n'est permise sans l'accord de l'organisation.

## **5. Déroulement des épreuves**

### 5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien

En cas d'émission de NOTAM par l'administration, ceux-ci doivent être consulté sur le site SIA.

L'aérodrome d'Auch dispose d'un service AFIS du lundi au vendredi en heures ouvrables consultables sur la carte VAC. Il assure la veille de la fréquence de l'aérodrome et diffuse des informations à tous les usagers. Il n'interviendra pas dans le cadre de la compétition, sauf s'il le juge nécessaire pour des raisons de sécurité. Le Directeur concours restera en étroite liaison avec ce service dans le cadre anticipatif et préventif. Ils pourront dialoguer sur la même fréquence en cours d'activité, et pourront se joindre à tout moment par téléphonie GSM.

### 5.2. Ouverture de porte

Le top départ en circuit est donné au plus tôt par le starter 20 minutes après le décollage du dernier compétiteur en place sur la grille de départ.

Les informations suivantes seront données chacune 2 fois sur la fréquence aérodrome :

- « Annonce du dernier décollage »
- « Ouverture de la porte dans 10 minutes »
- « Ouverture de la porte dans 5 minutes »
- « La porte est ouverte à XXhXX ».

## **6. Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur**

Sans divergence.

Il est simplement rappelé conformément à ce règlement que les marquages augmentant la visibilité en vol des planeurs (bandes anticollision) et les dispositifs d'aide à l'anticollision type FLARM sont obligatoires. Il est demandé aux compétiteurs de tester le bon fonctionnement de ce dernier équipement. L'organisation mettra en place le suivi de course en temps réel via l'OGN.

Ceci n'exclut pas l'obligation de surveiller visuellement tout l'espace aérien selon le principe « Voir & Eviter ». Bien que la réglementation soit en cours d'évolution, tous les équipages voleront avec le parachute individuel de sécurité.

# 7. Annexes

## 7.1 Carte VAC du terrain

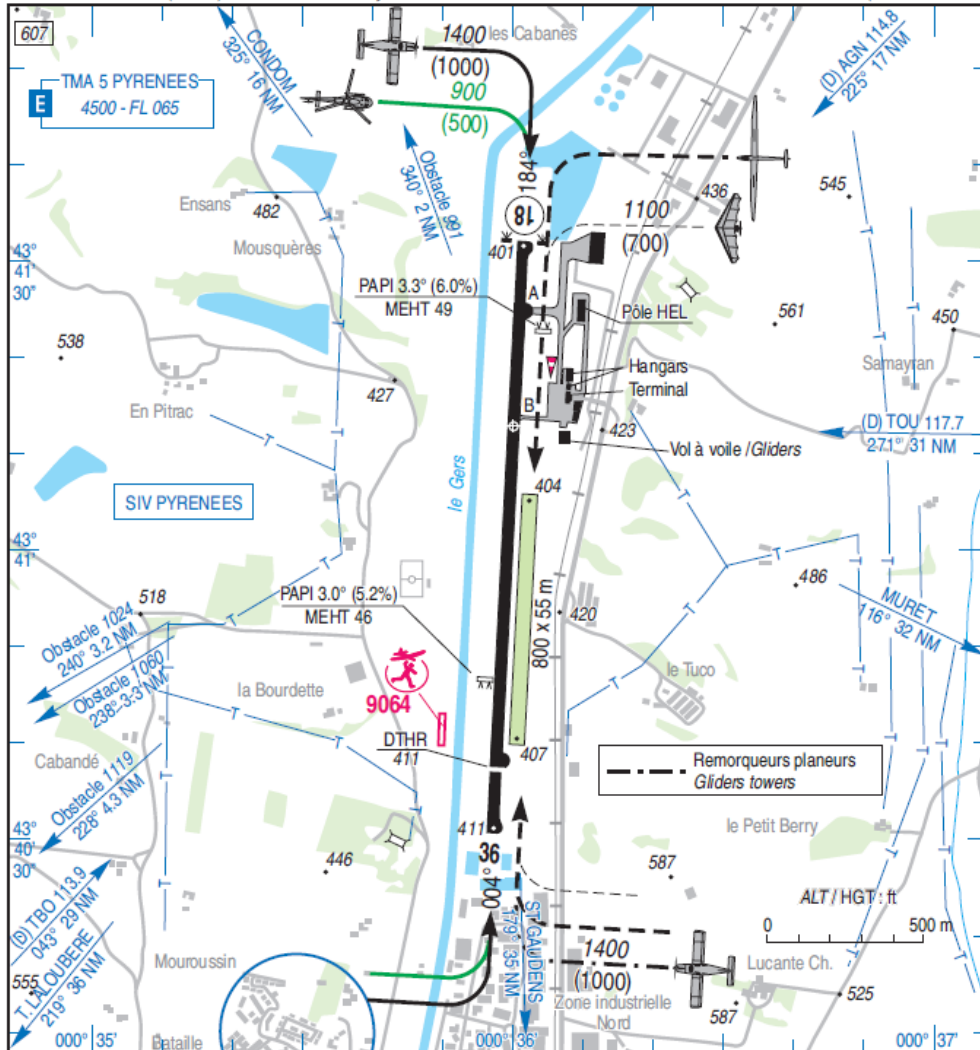
**ATTERRISSAGE A VUE**  
Visual landing

Ouvert à la CAP  
Public air traffic  
12 NOV 15

**AUCH GERS**  
AD 2 LFDH ATT 01

	<b>ALT AD : 411 (15 hPa)</b> LAT : 43 41 13 N LONG : 000 36 00 E	<b>LFDH</b> VAR : 0° (15)
--	--	------------------------------

APP : PYRENEES Approche /Approach 128.8 (au dessus /above 4500 ).  
 TWR : NIL  
 AFIS : 123.0.  
 Absence AFIS A/A (123.0) FR seulement /only. STAP : hors /out HOR ATS : 123.0 (voir / seeTXT)



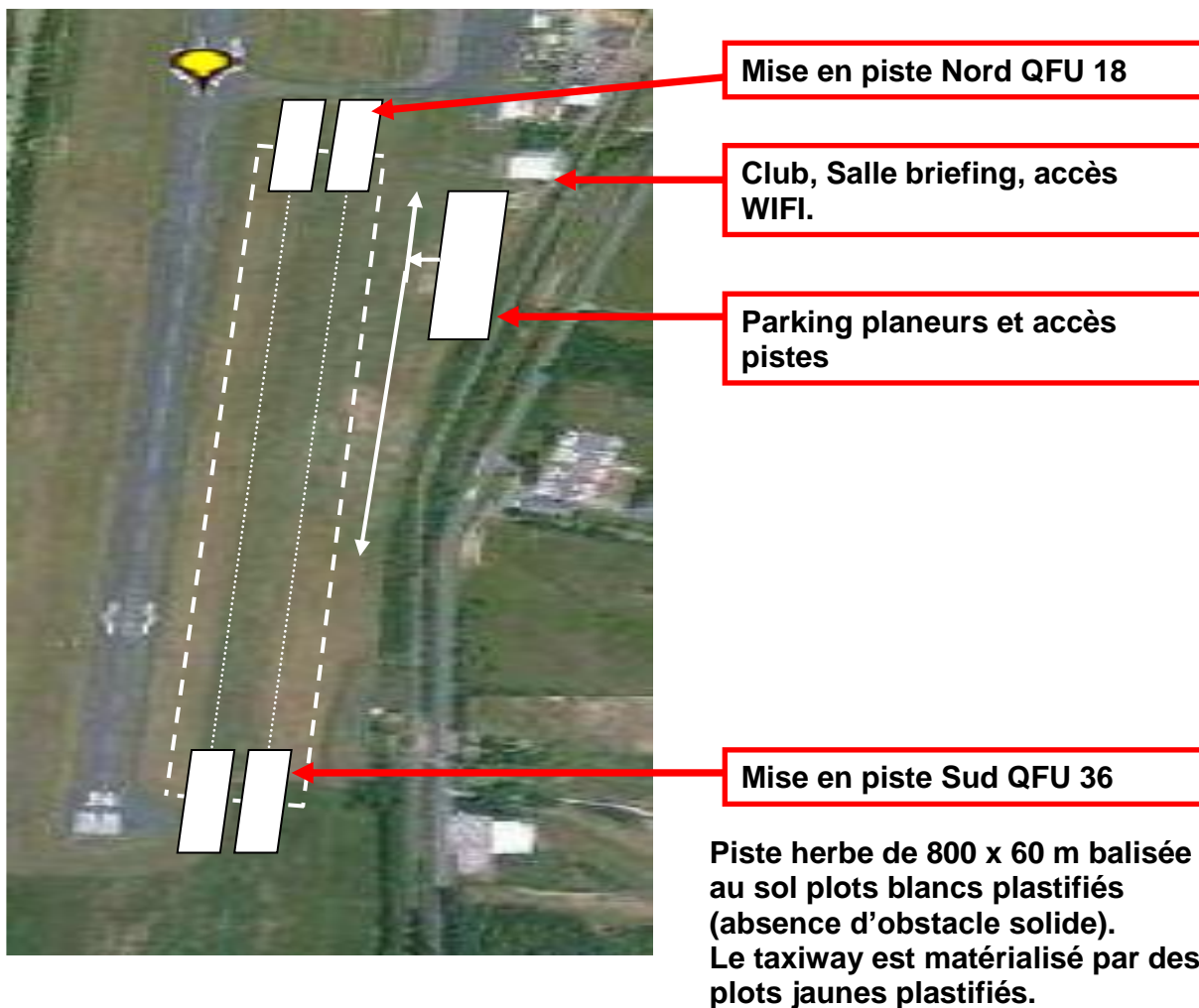
RWY	QFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	Résistance Strength	TODA	ASDA	LDA
18	184	1900 x 30	Revêtement	23 F/B/W/T	1900	1900	1900
36	004		Paved		1900	1900	1690
Aides lumineuses : RWY 18 / 36 : HI PCL avec PPR.				Lighting aids : RWY 18 / 36 : LIH PCL with PPR.			



AMDT 13/15 CHG : TMA 5 Pyrénées, VAR, Orientations.

© SIA

## 7.2 Vue générale des installations



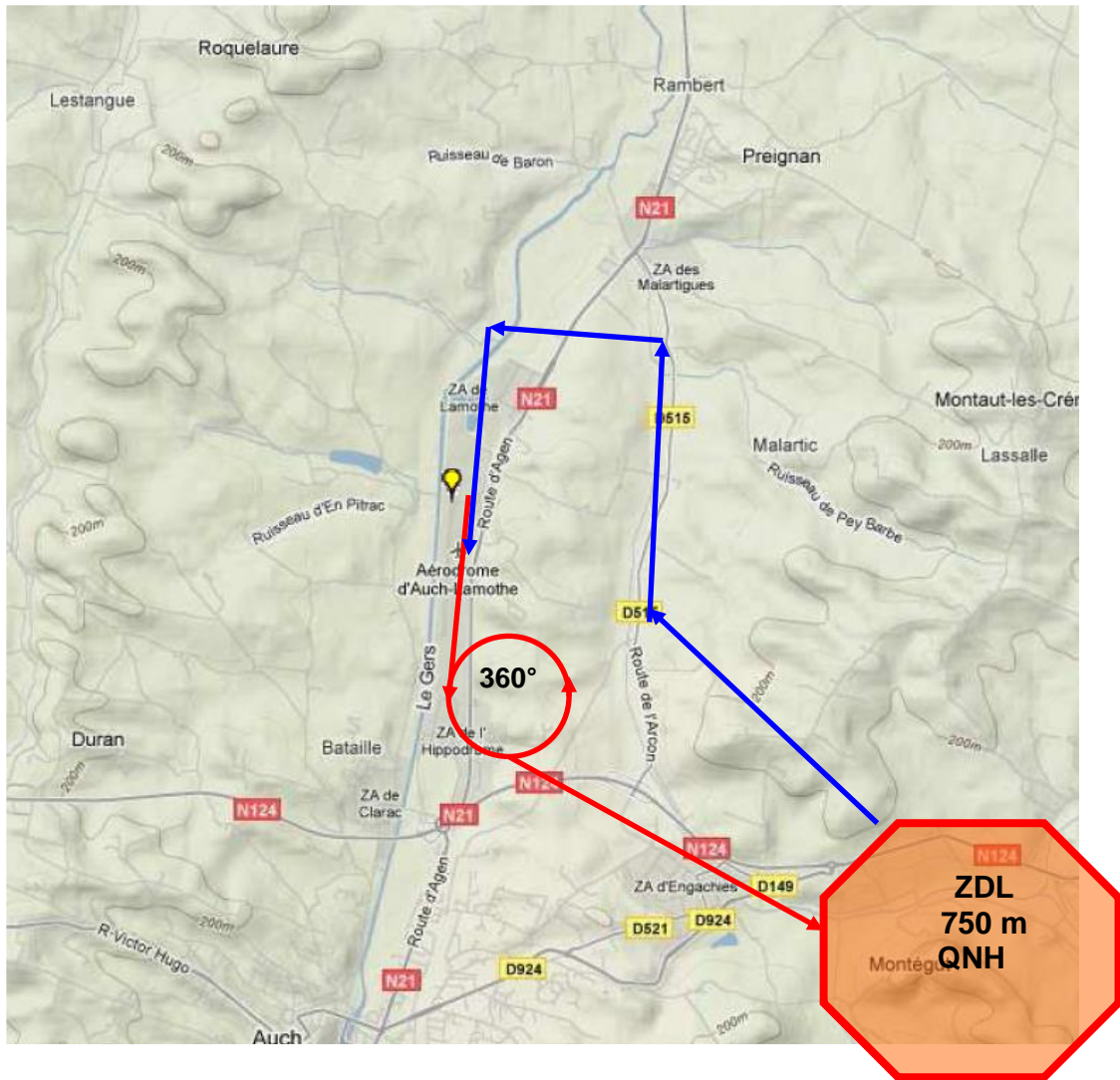
La rentrée des véhicules avec remorque planeur dans l'aérodrome sera accompagnée par un membre de l'équipe d'organisation afin de guider la route à suivre du portail d'enceinte parking avion jusqu'au parc planeurs. Le véhicule accompagnateur active systématiquement son gyrophare. Le véhicule tracteur et sa remorque devront mettre en fonction leurs feux warning. Il sera ainsi pour tout déplacement de véhicule avec ou sans remorque dans l'enceinte de l'aérodrome.

Un petit balisage permettra de matérialiser la zone d'avitaillement carburant qu'il faudra contourner en évitant les plots lumineux au sol. Il est demandé de faire attention aux débattements liés à la longueur de ce type d'attelage lors de tout déplacement dans l'enceinte.

La zone de stockage des planeurs visiteurs sera matérialisée par des piquets au sol reliés par de la bande anticollision.

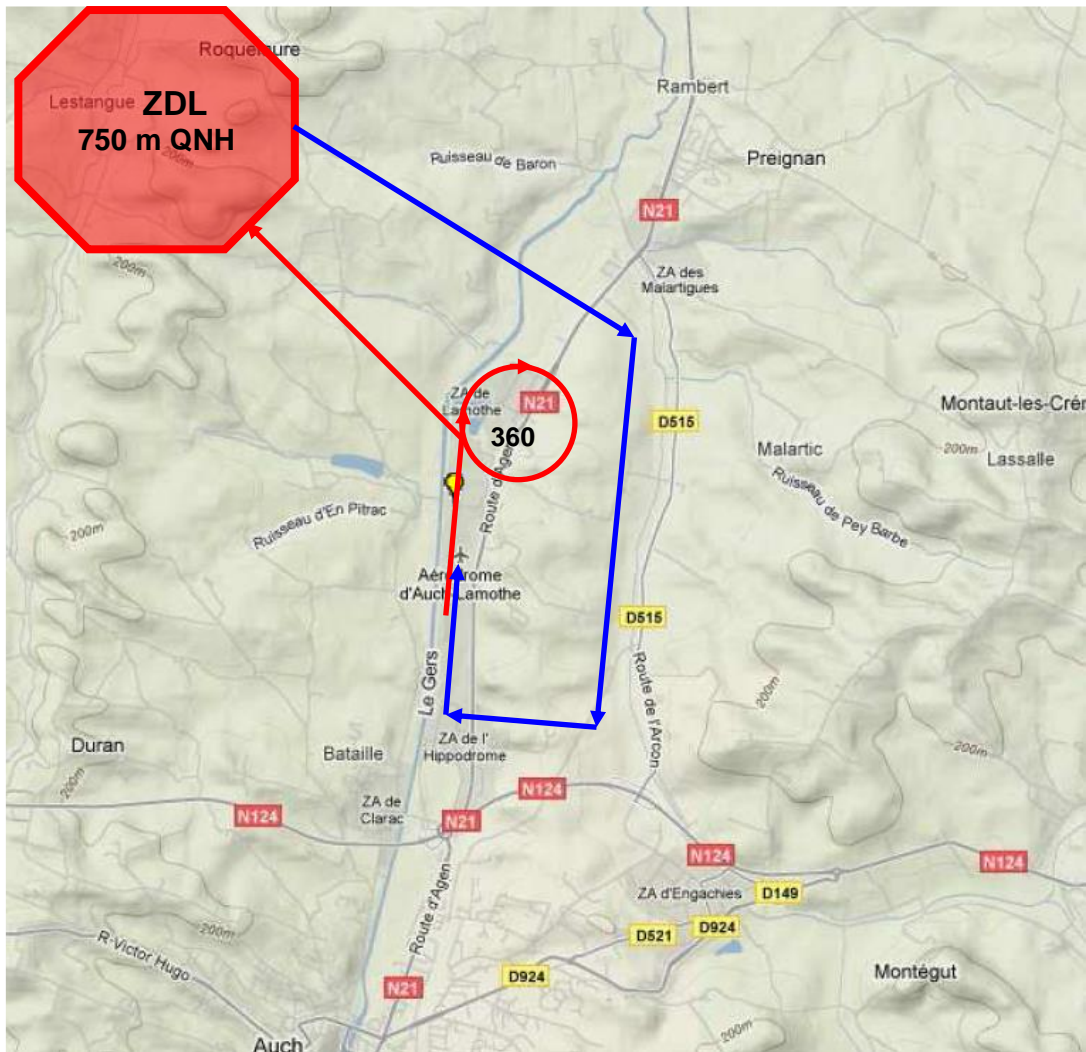
Temporairement un panneau indicateur signalera le portail d'accès de l'enceinte à l'entrée de l'aérodrome.

### 7.3 Zone de largage pour décollage QFU 18





## 7.4 Zone de largage pour décollage QFU 36



## **7.5 Règles de vie sur l'aérodrome et dans la zone de vie.**

Les possibilités d'hébergement sont larges dans la région et une recherche sur Internet permet d'étudier rapidement toutes les possibilités. Attention cependant les locations sont très prisées en saison estivale.

Le terrain permet de camper avec tente, caravane, camping-car sur terrain ombragé.

Le parking planeur est à l'intérieur de l'aérodrome, parfaitement délimitée, l'enceinte du terrain est close. Dans ce cas les compétiteurs souhaitant utiliser leurs véhicules en soirée, utiliseront le parking extérieur à l'enceinte de l'aérodrome attenante au club.

Le Club mettra des moyens sanitaires qui seront accessibles aux compétiteurs et à leur accompagnants. Il est demandé d'en faire une utilisation bienveillante.

Afin de faciliter la présence aux briefings quotidiens et le temps nécessaire à la mise en piste, l'organisation a décidé de mettre en place une restauration collective pour tous les compétiteurs incluant le petit déjeuner et le repas de la mi-journée.

Le petit déjeuner sera servi dans les locaux du club à partir de 07h00 et le repas de la mi-journée sera servi au restaurant de l'aérodrome à l'issue du briefing quotidien à partir de 11h50.

Il est demandé à tous les compétiteurs d'acquitter préalablement une participation de 10€ par journée de présence afin de faciliter cette logistique.

Un pot de bienvenu sera servi le samedi 20 juillet à l'issue du briefing général de la compétition.

Un repas de gala est prévu le vendredi 26 juillet à partir de 20h15 avant dernier jour d'épreuve.

La remise des trophées sera le samedi 27 juillet à l'issue de la dernière épreuve vers 18h30.